



RÉUNION du Comité d'Etablissement DO Ile de France

CE des 23 et 26 Janvier 2017

Les représentants de la CGT :

Elus Titulaires :

Mr DEBAR Philippe
Mr PALAU Jean Marc
Maîtrise : Mme BENAIZE Véronique

Elus Suppléants :

Mme PADONOU-LOKO Emmanuelle
Mme SAUSSEY Anne
Maîtrise : Mr SALAUN Alain

Représentant Syndical CGT :

Mr ZAGORAC Laurent

Principaux points à l'ordre du jour :

- Information en vue d'une consultation sur la fermeture de la boutique Rivoli
- Présentation du schéma directeur immobilier de la DO IDF
- Information-Consultation sur le projet de fermeture du site d'Yvry sur Seine du SCO IDF
- Information-Consultation sur le projet de regroupement des UI OF, Est et IDF Sud en vue de la création de l'UI Portes de Paris

Déclaration préalable de la CGT (extraits)



Dans le cadre du plan schéma directeur (PSD) 2017 des boutiques Orange, la DO IDF présente ce mois un dossier d'information-consultation relatif à la fermeture de la boutique Rivoli.

Or, au vu des informations contenues dans le dossier, cette boutique semble des plus profitables :

- En 2014 elle a rapporté 4 404 705 euros.
- En 2015 elle a rapporté 5 170 912 euros, soit une progression de 766 207 euros par rapport à 2014.
- En 2016 elle a rapporté 5 984 761 euros, soit une progression 813 849 euros par rapport à 2015.

La rentabilité de la boutique Rivoli a donc augmenté de 1 580 056 euros sur 2 ans, soit une progression de 35,87% !

Alors que le moteur de croissance pour Orange se trouve dans la fibre optique, il est fortement recommandé de souscrire aux offres Fibre d'Orange en boutique : une fiabilité optimisée de ce type de flux empêche son report sur Internet. N'est-ce pas là l'une des raisons qui ont permis à Orange de reprendre 100 000 clients à free ?

SFR et Bouygues Télécom disposent de boutiques physiques très proches de notre boutique Rivoli. Qu'est-ce qui nous prouve que les clients Orange habitués à la boutique de proximité Rivoli ne vont pas choisir les boutiques des autres opérateurs ?

Une commission « *Analyse sur le réseau physique de distribution de la DO IDF* » a été actée en décembre dernier par le CE. Il faut laisser le temps à cette commission de travailler.

Au-delà de la question du PSD des boutiques, la CGT conteste l'accélération des restructurations et déménagements avec, notamment, la fin programmée de la présence d'Orange sur Paris dans les années à venir. Resteront certes quelques « stores » mais on ne sait même pas combien.

Comment se fait-il que l'actuelle négociation sur le plan de déplacement entreprise (PDE) ne tienne aucun compte de cet objectif ? Dans le cadre de cette négociation, la CGT demande :

1/ De la documentation montrant où habitent les salariés d'Orange et où ils travaillent, de façon à prendre la mesure des migrations pendulaires actuelles et à venir.

2/ La prise en charge du remboursement des transports à 100% par l'employeur. Cela serait en effet un encouragement fort à laisser sa voiture au garage et à emprunter les transports en commun. Une telle perspective serait favorable à la santé publique comme à l'écologie. L'idée qu'il n'y a pas de raisons que seuls les actionnaires bénéficient des économies de loyer que vous allez faire est encore une raison supplémentaire.

Information en vue d'une consultation sur la fermeture de la boutique Rivoli

La direction a annoncé d'emblée que la date butoir de la dénonciation du bail de la boutique Rivoli est le 23 janvier 2017 (*soit le jour même*) et qu'elle souhaite que le CE se prononce sur cette question.

La CGT a immédiatement demandé une suspension de séance. Une fois la direction sortie de la salle, la CGT a rappelé que :

- Une fois le bail dénoncé, il devient très difficile d'empêcher la fermeture de la boutique : l'employeur tente d'obtenir la caution du CE sur sa démarche.
- La commission relative à l'analyse du réseau de la distribution doit avoir le temps de travailler sur cette boutique à la profitabilité exemplaire. Ce n'est que sur la base de ses travaux que le CE pourra émettre un avis éclairé (*et non un avis à l'emporte-pièce le 23 janvier au prétexte que cela arrange l'employeur*).
- Un recueil d'avis, quel qu'il soit, libère la direction de ses obligations légales envers le CE : elle peut dénoncer le bail en toute légalité.
- En dénonçant le bail sans le recueil préalable de l'avis du CE, la direction prendrait le risque d'être poursuivie en justice pour entrave à l'action du CE.

La CGT a convaincu l'ensemble des autres délégations sauf une : FO

Dénonciation du bail de la boutique Rivoli :

- 16 refusent de se prononcer (CGT, SUD, CFDT, CFE-CGC)
- 5 contre (FO). La direction a dénoncé le bail dans la foulée du vote FO.

Information consultation sur le projet de fermeture du site d'Ivry sur Seine

Cette consultation du CE se tient un peu plus d'un an après la création du SCO. Le directeur, Mr KERGALL, assurait à l'époque qu'il n'y en aurait pas de fermetures de sites SCO. Pouvons-nous lui faire confiance ? NON.

Les salariés vont devoir se répartir sur les sites de Philippe Auguste et de Saint Maur, ils n'ont visiblement pas le choix comme peut le prétendre la direction. Un climat d'inquiétude gagne l'ensemble des salariés concernés.



En décembre, Mr KERGALL annonçait en CE qu'il allait communiquer sur la fermeture du site. La communication a été faite mais de façon déplacée, avec beaucoup de mépris et des propos intolérables envers les organisations syndicales. Mr KERGALL a mis les salariés en souffrance et comme il s'était engagé à avoir une attention particulière il s'avère que cela a été tout le contraire.

Où se trouve le dialogue social ?

Nous ne pouvons accepter une telle attitude et nous l'avons fait savoir auprès des responsables de Mr KERGALL qui, comme à son habitude, ne souhaite pas dialoguer mais imposer tout simplement.

Ainsi, les salariés du site d'Ivry seront envoyés sur Philippe Auguste et Saint Maur alors qu'Orange prévoit déjà de les fermer à terme. Mr KERGALL s'est bien gardé de les en informer.

Une négociation doit débiter pour accompagner les salariés devant déménager. La CGT s'y battra bec et ongles contre toute nouvelle dégradation et pour gagner des améliorations. Les salariés doivent avoir une reconnaissance en lien avec les économies faites sur leur dos par ce choix purement financier. C'est possible par la mobilisation.

Plan schéma directeur immobilier (PSDI) 2017 de la DO IdF

La direction a déclaré qu'à l'horizon 2020-2025, l'ensemble des salariés Orange actuellement en poste sur Paris intra-muros et première couronne seront déménagés dans de grands bâtiments situés en première couronne au sud et à l'est de Paris (*à l'image d'Orange Village ou Stadium*). Seules exceptions à la règle : les « stores » et les sites de rattachement des techniciens des UI, en « adhérence directe » avec les clients.

Les choix d'adhérence directe avec le client nous inquiètent car cela élargit les périmètres d'intervention et renforce la désertification dans certains secteurs, le 93 notamment. Les clients sont-ils demandeurs ?

Quid du volet social ? C'est une casse sociale sans précédent. En faisant le choix de déplacer massivement les salariés, la direction les fragilise en brisant tous leurs repères. Et que dire de l'équilibre vie privé-vie professionnelle ?

La majorité des salariés va devoir effectuer des trajets de banlieue à banlieue (*le cauchemar des franciliens*).

C'est pourquoi la CGT a demandé une projection d'ici à 2020, avec notamment :

- une cartographie des lieux d'habitation des salariés à date et en lien avec chaque PSDI à venir.
- l'ensemble des dates de fin de baux
- un suivi des coûts des déménagements successifs des salariés.

Sans vergogne, la direction répond ne pas avoir travaillé ces aspects.

Réponse inacceptable : les salariés ne sont pas des pions que l'on déplace comme on veut quand on veut ! Ils doivent être informés et consultés.

La CGT rappelle enfin que la négociation du futur PDE doit tenir compte de ce projet (*et des prochains à venir*) avec notamment le remboursement à 100% du pass Navigo.

Le PSDI 2017 montre une stratégie d'économies successives de court terme sur les loyers, sans préparation rationnelle de la grande migration que la direction compte mettre en œuvre pour 2020-2025. La CGT compte bien s'opposer à ce démantèlement d'Orange sur Paris et la 1^{ère} couronne. Cela nécessitera la mobilisation massive des salariés dans les mois et les années à venir.



Regroupement des UI Ouest Francilien, Est Francilien et Ile de France SUD pour la création de l'UI Porte de Paris

Cette restructuration, comme la Fusion de l'UI Hauts de seine dans l'UI Paris (*devenu depuis l'UI Ile de France Centre*) et l'UI affaire, est la conséquence de la pénurie organisée des emplois sur la DO IDF. Le chef de projet qui suivra cette fusion est le directeur de l'UI Est Francilien.

Depuis plusieurs années, le domaine Réseaux et plus particulièrement les familles Intervention Client et Intervention Réseaux sont les laissés pour compte de nos Directions. L'explosion de la sous-traitance en est la parfaite illustration.

Les Directions affirment présenter un projet dit de « regroupement » (*nous appelons ça une fusion à la CGT*) pour faire face à la déflation de personnel. Non pas à cause des départs en retraite et en TPS mais à cause de la faiblesse, voire pour certains services, à l'absence de recrutement.

La direction prétend que ce projet permettra l'harmonisation des meilleures pratiques, la constitution d'équipes répondant aux exigences de notre métier et d'unifier l'organisation.

En clair il s'agit d'étendre les plages horaires, revoir les tours de samedi, plus de mobilité...

C'est donc plus de contrainte pour les salariés pour une efficacité vers le client qui est loin d'être démontrée.

Le futur département **Conduite d'Activité** devra être multi domaine (*Entreprise, Grand Public et Boucle Locale*) le RS étant repris par l'UIA. Ce qui sous-entend tout le monde sur un même plateau ? Tous en « marguerite avec les trois compétences par position ?A suivre !

Le département **Production** regroupera les fonctions actuelles (*GTC, PPC, Accueil Technique, GRBL, Charges d'affaires,...*) avec en plus le PLR et les magasins.

Création d'un département **Stratégie/Projet** d'unité dont la vocation sera de bâtir et faire vivre la nouvelle unité. Nous pouvons comprendre ça comme un département en charge de réorganiser en permanence cette future unité en s'exonérant de quelques passages en CE.

Les départements impactés et non impactés

L'entreprise affirme que les Départements Interventions Réseaux (DIR) ne sont pas impactés (GP, BL, RS, PABX, E, EVT...). De qui se moque-t-on ? C'est le moment de mettre à plat tous les acquis obtenus par la négociation dans chaque groupe et d'harmoniser par le bas.

Les départements impactés sont les fonctions support (RH, Contrôle de Gestion, la Com, Animation Expérience Client, Développement des Compétences et Professionnalisation, Gestion des Services aux Occupants) et les métiers propres aux unités comme les fonctions de back office (Conduite d'Activité, Pilotage Livraison Réseaux, Performance et Qualité, RQF, veille Stratégique, Pilotage de Projet Transverse) ainsi que les départements Productions.

Le volet RH

Les salariés impactés conserveront leur lieu de travail dixit la boîte. Mais peut-être pas leur métier ou leur fonction ?? Les services RH de proximité seront maintenus. Mais peut-être pas avec tous les personnels ?? Plusieurs élus ont demandé un bilan d'activité de chaque UI. La CGT se joint à cette demande.

La CGT demande pour le prochain passage de ce point en CE

- Que l'entreprise répertorie toutes les spécificités dans chaque groupe des trois UI concernant les astreintes, le travail du samedi, les HS, les HNO, les permanences statistiques... aussi bien pour les ACO que pour les AFO.
- Un point sur les flashes ou plans radiaux en Ile de France. Lorsqu'un problème météorologique affectera nos équipements dans l'Essonne, comment seront indemnisés les personnels des départements voisins dans le cadre de l'entraide ? Peut-on faire un plan radial intra UI ?

La direction désire recueillir l'avis des élus CE lors du comité du mois de mai.

Le paysage doit être figé pour les élections professionnelles prévues en novembre 2017.

Mais ce sont les salariés qui en décideront s'ils combattent pour faire reculer les directions et leur projet néfaste.

Les salariés des TPE confirment la CGT comme première organisation, à dix points devant la deuxième !

Voici quelques extraits du communiqué CGT

« Les salariés qui se sont exprimés ont choisi de légitimer le syndicalisme CGT, qui propose, conteste, revendique, lutte et négocie ! La CGT sort confortée de cette élection et remercie les électeurs.

Cette satisfaction des résultats ne peut gommer l'amateurisme dont ont fait preuve le gouvernement et les services du Ministère du Travail tout au long du processus électoral ».

« Les salariés ont amené la meilleure des réponses, celle de placer en tête et loin devant la CGT avec un résultat de 25,12% devant la CFDT à 15,44% ».



Pour lire l'intégralité du Communiqué, utiliser le flash code.



Pour recevoir par mail les infos de la CGT
adrezsez vous au syndicat départemental
de votre lieu de travail ou à :
urif.cgt.fapt@orange.fr

CR réalisé le
1^{er} Février 2017